

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE SENNETERRE

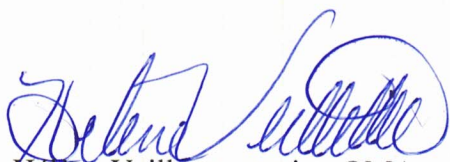
Avis est par les présentes donné que le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Senneterre sera, en 2024, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être faite sur le formulaire intitulé « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » disponible au bureau de l'organisme responsable de l'évaluation municipale (OMRÉ) à l'adresse :
Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or
42, place Hammond
Val-d'Or (Québec) J9P 3A9
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de l'OMRÉ aux fins de révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée, soit : le règlement numéro 156-08-97 de la MRC de La Vallée-de-l'Or, disponible au bureau de la MRC de La Vallée-de-l'Or au 42, place Hammond à Val-d'Or.
- Être déposée au bureau de l'OMRÉ ou y être envoyée par courrier recommandé. Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par la remise de la formule remplie, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Senneterre, ce 2 jour du mois d'octobre 2023



Hélène Veillette, notaire, OMA
Greffière